

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 162

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 23 TERDECIES**

I. – À l’alinéa 16, supprimer la seconde occurrence du mot :

« temporaire ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 18.

III. – En conséquence, aux alinéas 17, 19 et 20, supprimer la première occurrence du même mot.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.